



P.P. CH-1951  
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Département fédéral de justice et police  
Madame Elisabeth Baume-Schneider  
Conseillère Fédérale  
Palais fédéral  
3003 Berne



Date **1 FEV. 2023**

**Approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) 2022/922 relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat valaisan vous remercie de l'avoir consulté sur le dossier susmentionné et vous communique, ci-après, sa détermination.

Le Gouvernement valaisan est favorable à la reprise de l'acquis Schengen et au nouveau règlement. En effet, celui-ci permet un meilleur fonctionnement et une meilleure efficacité dans le contrôle du fonctionnement de l'espace Schengen, tout en gardant l'élément essentiel du contrôle par les pairs. Pour un fonctionnement optimal, il est essentiel que tous les Etats membres de l'espace Schengen partagent une philosophie commune et appliquent uniformément les règles. Il est en outre relevé le gain d'efficacité, de souplesse et d'efficacité engendré par cette modification.

Le Conseil d'Etat approuve ainsi l'avant-projet présenté.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente prise de position, nous vous de croire, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



La chancelière d'Etat

Monique Albrecht

Copie à [europarecht@bj.admin.ch](mailto:europarecht@bj.admin.ch)